

Mairie de Venasque

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE POUR LA POSE D'UNE ANTENNE-RELAIS SUR LA COMMUNE DE VENASQUE

Dans le cadre du dispositif dit « de couverture ciblée » pour le déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire, l'équipe projet locale (EPL), composée du Conseil départemental et de la Préfecture de Vaucluse pilote la mise en œuvre de cette démarche. Elle propose, à ce titre, à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, des points d'intérêts pour lesquels l'apport ou l'amélioration de la couverture mobile 4G Internet et voix est nécessaire sur le territoire de Vaucluse.

Dans ce contexte, l'équipe projet a proposé notre commune dans le cadre de la programmation du dispositif de couverture ciblée.

Un arrêté ministériel a déterminé sur la commune, la zone à couvrir.

Un opérateur a été désigné et est chargé de construire l'infrastructure de téléphonie mobile en lien étroit avec la collectivité.

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, la société FREE MOBILE, doit procéder, à l'implantation d'équipements techniques et notamment d'antennes-relais.

Le conseil municipal sera appelé à approuver la mise en œuvre et les modalités pour permettre l'installation de cet équipement technique.

Un dossier a donc été élaboré et il convient aujourd'hui de procéder à la

concertation du public du lundi 15 janvier 2024 au lundi 05 février 2024,

Vous pouvez consulter les documents à l'accueil de la mairie (ou sur le site www.venasque.fr) et faire part de vos remarques sur le registre de concertation.

Madame la Maire reçoit sur rendez-vous en mairie 88 Grand rue, du lundi au vendredi de 8h à 12h.